



VILLE DU PECQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,
Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

01 JUN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

31 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-8

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue le document de
synthèse des comptes du comptable présenté à l'approbation de l'ordonnateur. Il doit
être voté préalablement au compte administratif. Ces comptes doivent être certifiés
exactes dans leurs résultats, identiques à ceux du compte administratif.

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines - Administration
Générale du 15 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des
présents et des représentés :

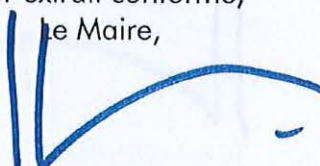
Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230524-23-3-8-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Date de réception préfecture : 31/05/2023

APPROUVE le compte de gestion 2022 présenté par Monsieur Sylvère BOLNET et Madame Line SAINT-VAL, trésoriers de Saint-Germain-en-Laye, arrêté comme suit :

Section d'Investissement		
RECETTES	DEPENSES	Déficit d'investissement de clôture 2022 (y compris affectation et excédent reporté n-1)
3 574 830,76	4 470 498,19	- 895 667,43
Section de Fonctionnement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent de fonctionnement de clôture 2022
29 259 360,93	22 624 976,93	+ 6 634 384,00



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD